



Mairie de Brunstatt

388 avenue d'Altkirch
68350 Brunstatt

Tél : 03 89 06 05 00

Fax : 03 89 06 45 43

contat@mairie-brunstatt.fr

www.mairie-brunstatt.fr

• Service Technique

Tél. 03 89 62 52 70

Fax : 03 89 06 16 34

• Service de l'Urbanisme

Tél. 03 89 06 52 71

Fax : 03 89 06 16 34

• Service Actions Sociales

Tél. 03 89 06 50 73

• Service Affaires Culturelles, Jeunesse, Communication

Tél. 03 89 06 50 74

• Service Finances, Comptabilité Générale et Ressources Humaines

Tél. 03 89 06 52 79

• SOLIAID

Tél. 03 89 06 50 72

Horaires d'ouverture

• **Lundi**
de 9h à 12h et de 13h à 17h

• **Mardi**
de 9h à 12h et de 13h à 18h30

• **Mercredi**
de 13 à 17h

• **Jedi**
de 9h à 12 et de 13h à 17h

• **Vendredi**
de 9h à 14h

Horaires de la déchetterie

• **Du lundi au samedi**
de 9h à 11h30 et de 14h à 18h



BRUNSTATT

infos

www.mairie-brunstatt.fr



*La Magie de Noël
a illuminé la Cour des Arts*



Commune
nature



Intercommunauté
des Sapeurs-Pompiers
de Brunstatt et
Didenheim

CARNET ROSE ET BLEU



- 1 • **Elyne GUILOIS**
née le 29/07/2014 - 2,300 kg - 46 cm
- 2 • **Charline KLING**
née le 27/06/2014 - 2,740 kg - 47 cm
- 3 • **Yzée DIJOUX**
née le 14/10/2014 - 3,600 kg - 51 cm
- 4 • **Jules MAGAIL**
né le 08/07/2014 - 3,060 kg - 48,5 cm
- 5 • **Adrianna DA COSTA REZENDE**
née le 03/09/2014 - 3,205 kg - 48 cm

- 6 • **Ysé BRUCKER**
née le 12/09/2014 - 2,660 kg - 49 cm
- 7 • **Victor BOURGEOIS**
né le 18/07/2014 - 3,900 kg - 50 cm
- 8 • **Andréas WURMZINGER**
né le 29/08/2014 - 4,190 kg - 51 cm
- 9 • **Charlie MAZZARISI**
née le 31/07/2014 - 3,110 kg - 50 cm



NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vendredi 24 avril - 19h
Concert par l'Ecole de Musique
Centre de Brunstatt
A l'Espace Saint-Georges

Vendredi 1^{er} mai
Concours – Targuet du Muguet
Archers Saint-Georges
Salle Municipale des Sports

Samedi 16 mai
Vente Printemps Fil d'Argent -
Association Prendre et Vivre son
Temps
Foyer les Tilleuls

Dimanche 3 mai
Marche populaire par les Amis de la
Marche
Salle Municipale des Sports

Samedi 16 mai - 14h
Fête du Pain
Place de la Mairie



Dimanche 17 mai - 10h
Fête de la St-Honoré
Place St-Honoré

Dimanche 10 mai
Concours de pêche
A l'étang du Bitz par l'AAPPMA

Samedi 30 mai - 7h30
Journée Citoyenne. Inscriptions dès
à présent au 03 89 06 52 70
**Rendez-vous au Centre
Technique Municipal**



AVRIL

Mairie de Brunstatt

388 avenue d'Altkirch
68350 Brunstatt

Tél : 03 89 06 05 00
Fax : 03 89 06 45 43

contact@mairie-brunstatt.fr
www.mairie-brunstatt.fr

- **Service Technique**
Tél. 03 89 62 52 70
Fax : 03 89 06 16 34
- **Service de l'Urbanisme**
Tél. 03 89 06 52 71
Fax : 03 89 06 16 34
- **Service Actions Sociales**
Tél. 03 89 06 50 73
- **Service Affaires Culturelles,
Jeunesse, Communication**
Tél. 03 89 06 50 74
- **Service Finances,
Comptabilité Générale et
Ressources Humaines**
Tél. 03 89 06 52 79
- **SOLIAID**
Tél. 03 89 06 50 72

Horaires d'ouverture

- **Lundi**
de 9h à 12h et de 13h à 17h
- **Mardi**
de 9h à 12h et de 13h à 18h30
- **Mercredi**
de 13 à 17h
- **Judi**
de 9h à 12 et de 13h à 17h
- **Vendredi**
de 9h à 14h

Horaires de la déchetterie

- **Du lundi au samedi**
de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

SOMMAIRE



Sommaire

- Page **2** : Carnet Rose et Bleu
- Page **3** : Sommaire
- Page **4** : Informations Civiques
- Page **5** : Le mot du Maire
- Page **6-7** : Les décisions du Conseil Municipal
- Page **8-9-10-11** : Les Travaux + Abandon du projet route de liaison
- Page **12** : Les emplois saisonniers
- Page **13-14** : Nos Ecoles + horaires et fonctionnement du rythme scolaire
- Page **15-16** : Présentation du Personnel : les aides-maternelles
- Page **17-18** : Les animations pour la jeunesse
- Page **19-20-21-22** : Vœux et Présentation du Personnel
- Page **23-24** : Les anniversaires des seniors
- Page **25** : La Cour des Arts
- Page **26-27-28-29** : La Vie au Village
- Page **30** : Vie de la Commune : nuisances sonores, espace de vie, déjection canine, etc
- Page **31** : Fleurissement 2014
- Page **32** : Intercommunalité des Sapeurs-Pompiers de Brunstatt et Didenheim
- Page **33** : Tribune d'Expression
- Page **34-35** : m2A
- Page **36-37** : Association Prendre et Vivre son Temps : Afrique du Sud
- Page **38-39** : Nos prochains rendez-vous

Directeur de publication : Mme Bernadette GROFF - Maire
 Site internet : www.mairie-brunstatt.fr
 Edition : DÉCEMBRE 2014
 Conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY 
 Tirage : 3500 exemplaires - Dépôt légal N°913
 Photos : Adrien LERCH - L'Alsace / Phototèque Mairie - Robert MULLER - DNA

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, ce document est imprimé sur papier recyclé.

En utilisant **CyclusPrint** plutôt qu'un papier non recyclé, votre impact environnemental est réduit de :



Sources : Données Labelia Conseil pour l'empreinte carbone.

Données European BREF pour le papier à fibres vierges.



Le rôle du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal représente l'ensemble des habitants de la commune, et a pour mission de régler par ses délibérations les affaires de la commune, comme l'indique la loi du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale. Le Conseil Municipal a l'obligation de se réunir au moins une fois par trimestre, en vertu de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et doit en outre donner son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'Etat. L'ordre du jour de chaque réunion du Conseil Municipal est fixé par le Maire et doit être communiqué avec la convocation adressée à chaque conseiller municipal 5 jours francs avant la date de la réunion. Il est à noter que toutes les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public exception faite des points débattus à huis clos à la demande de l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, le Conseil Municipal vote le budget, approuve le compte administratif (bilan financier de l'année écoulée), peut créer et supprimer des services publics municipaux, décide des travaux à entreprendre, gère le patrimoine de la commune, accorde des aides financières aux associations, etc.

Le rôle de la municipalité :

Le terme de « municipalité » est ignoré de la loi, mais est couramment utilisé pour désigner les organes d'une commune, à savoir :

- l'exécutif communal: il est constitué du Maire et de ses adjoints (6 adjoints à Brunstatt). Il est à noter que le Maire est élu par les conseillers municipaux lors de la première séance du Conseil Municipal nouvellement élu. Le Maire peut en outre déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints.

- le Conseil Municipal : il s'agit de l'instance délibérative de la commune.

Cependant, l'expression « municipalité » est le plus souvent employée dans un sens restreint pour ne désigner que l'exécutif communal.

Le rôle du Maire :

Le Maire est à la fois agent exécutif de la commune et agent de l'Etat.

En tant qu'agent de la commune, il est chargé de faire exécuter les délibérations du Conseil Municipal. Par ailleurs, il représente la commune en justice, passe les marchés publics, prépare les budgets, gère le patrimoine communal, notamment. Il est également chargé d'exercer les compétences déléguées par le Conseil Municipal et doit rendre compte de ses actes à ce dernier. Il s'agit par exemple de la conclusion d'emprunts, d'actions en justice, de la création de régies communales, etc. Enfin, le Maire exerce le pouvoir de police administrative sur l'ensemble du ban communal.

En tant qu'agent de l'Etat, le Maire exerce des fonctions sous l'autorité du Préfet. Il veille ainsi à la publication des lois et règlements, à la légalisation des signatures ou encore à l'organisation des diverses élections. Sous l'autorité du Procureur de la République, le Maire exerce des compétences en tant qu'officier de l'état-civil et officier de police judiciaire.



Bernadette GROFF,
Maire



Le Conseil Municipal

LE MOT DU MAIRE

Chères Brunstattoises,

Chers Brunstattois,

Ce nouvel exemplaire du Brunstatt Infos vient nous rappeler que les saisons se succèdent, dans une harmonie que nous souhaiterions tous retrouver dans notre environnement proche. Si Brunstatt représente un cadre de vie préservé, et une qualité de vie à l'unisson, force est de constater que certaines incivilités peuvent gâcher la vie des habitants.

Untel tond sa pelouse le dimanche.

Un autre écoute sa musique fortissimo tard le soir.

Un troisième laisse aboyer son chien des heures durant, après avoir « oublié » de ramasser ses déjections pendant la promenade à l'aide des cani-sacs.

Le dernier gare sa voiture sur le passage piéton.

Ces citoyens à priori insoupçonnables ne sont pas des délinquants. Ils sont simplement irrespectueux de règles de vie en société qui permettent à chacun de profiter de son jardin, de sa maison ou de son appartement ou de se promener en toute tranquillité.

Ces règles, chacun le sait bien, sont faites avant tout pour garantir aux habitants le calme auquel ils aspirent, la sécurité à laquelle ils ont droit.

La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. J'en appelle à votre esprit civique, et à la volonté que vous avez toutes et tous de permettre à notre commune de continuer à représenter pour chaque Brunstattoise et Brunstattois, le village où il fait bon vivre !



Cordialement.

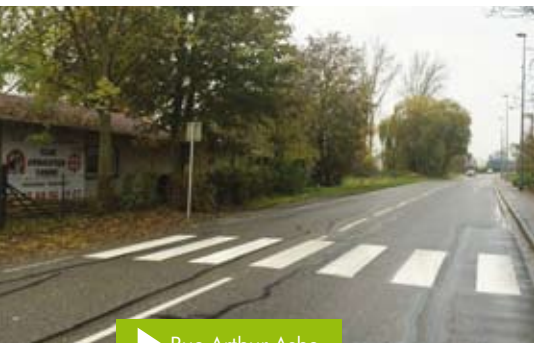
Bien à vous,
Bernadette GROFF
Votre Maire



Les décisions du Conseil Municipal

**Séance du
3 juillet 2014**

Dans le cadre des affaires financières, le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises par délégation, a procédé à l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable et a fixé la liste des dépenses à affecter à l'article budgétaire relatif aux fêtes et cérémonies. Par ailleurs, les élus ont décidé l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable public ainsi que la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. Les conseillers municipaux ont également décidé de solliciter m2A pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 27 349 € relatif à l'aménagement de sécurité rue Arthur Ashe et à l'aménagement d'un parking rue de France.



▶ Rue Arthur Ashe

Furent également votés une demande de mise à disposition d'un adjoint technique par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au profit du C.C.A.S. dans le cadre du service SOLIAID, ainsi que la modification du tableau des effectifs avec l'ouverture d'un poste d'attaché territorial. Les affaires financières furent également l'occasion de décider la modification des horaires de travail du personnel communal, la dissolution du «Club des 22», la modification des délégués de la commune au sein du Comité d'Administration du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres ainsi que la désignation



▶ SOLIAID

des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Enfin, les élus ont décidé la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public des terrasses de bars et restaurants ainsi que l'instauration d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides en matière de taxe d'habitation.

S'agissant des affaires d'urbanisme, le Conseil Municipal a fixé à 61 l'objectif de réalisation de logements locatifs sociaux pour la période 2014-2016. Par ailleurs, les élus ont décidé l'acquisition d'un terrain au lieu-dit Im Grund et ont entériné le déclassement d'une partie de la rue de la 1^{ère} Armée d'une contenance de 45m² et le classement dans le domaine public de deux parties

de parcelles situées à l'angle de l'avenue d'Altkirch et de la rue de la 1^{ère} Armée. Enfin, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'enquête publique portant sur les opérations de dragage des voies d'eau du Canal du Rhône au Rhin et du Canal de Montbéliard à la Haute-Saône.

En matière d'affaires techniques, les élus ont autorisé la signature d'une convention de participation financière avec le Conseil de Fabrique concernant le remplacement des fenêtres à la maison paroissiale ainsi que la signature de la charte régionale relative à la démarche environnementale « Ma Commune Sans Pesticide ».

Enfin, les conseillers municipaux ont adopté une motion de soutien à la Brigade Verte.



▶ Maison Paroissiale

Séance du 23 septembre 2014

Les élus ont tout d'abord approuvé le règlement intérieur du Conseil Municipal, avant de décider la création d'un corps intercommunal de sapeurs-pompiers avec la commune de Didenheim. Par ailleurs, les conseillers municipaux ont voté des crédits supplémentaires tant pour le budget communal que pour celui du service des Eaux, avant de procéder à l'annulation de titres de recettes. Dans le cadre de la location de la chasse communale pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du produit du fermage en répartissant entre les ayants droit concernés le produit de la location de la chasse. D'autre part, les élus ont approuvé la conclusion d'une convention avec Mulhouse Habitat pour le versement d'une subvention afin de permettre l'exonération des commerces sis 309 Avenue d'Altkirch de trois mois de loyers. L'attribution de subventions fut également décidée au profit de l'Ecole de Musique Centre, de l'O.M.S.A.P., de la Cour des Arts, de l'association « Les fils des tués » et de l'Union Française pour la Santé bucco-dentaire dans le cadre de la prévention de la carie



▶ Rue des Capucins

dentaire dans les écoles maternelles. Les élus ont également décidé de ne pas augmenter le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, de céder une action à Habitats de Haute Alsace et de conclure un poste d'apprentissage. Furent également votées la mise à disposition de personnel de la commune au profit de Mulhouse Alsace Agglomération ainsi que la mise à disposition d'un agent communal au profit du C.C.A.S. dans le cadre du service Soliaid. Enfin, les conseillers municipaux ont fixé à 3 le nombre de représentants du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des

conditions de travail ainsi qu'au sein du Comité Technique.

S'agissant des affaires techniques, les élus ont approuvé la conclusion d'une convention de viabilité hivernale entre la commune et le Conseil Général du Haut-Rhin ainsi que la signature d'une convention avec GRDF pour la mise en place de compteurs communicants. Dans le cadre du programme de voirie 2015, le Conseil Municipal a validé les aménagements de l'Avenue d'Altkirch (tronçon anciens Combattants/Capitaine Hayem) de la rue de l'Eglise et de la rue des Capucins. Furent également approuvés le rapport d'activité 2013 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz ainsi que le rapport d'activités 2013 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

En matière d'urbanisme, le Conseil Municipal a décidé la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Enfin, les élus ont émis un avis favorable à la modification de la carte d'arrondissement de Mulhouse, compte tenu du fait que la commune de Brunstatt reste rattachée à l'arrondissement de Mulhouse et que ladite modification adopte les contours de l'intercommunalité dont est membre la commune.



▶ 309 avenue d'Altkirch

Commune Nature

Le travail réalisé jusqu'à présent grâce à la dynamique insufflée par l'équipe municipale et l'implication des agents communaux sur le terrain a permis à notre collectivité de recevoir la première distinction liée à notre engagement à préserver les ressources naturelles et notre patrimoine.

Dans les prochains mois, un panneau avec la 1^{ère} libellule

viendra compléter la signalétique d'entrées d'agglomération. Du chemin reste encore à parcourir pour une suppression complète des pesticides.

Continuons dans cet élan de démarche éco-environnementale et agissons tous ensemble, agriculteurs, particuliers et collectivité pour transmettre aux générations futures une planète où les ressources naturelles seront préservées.



Aménagement d'un dépôt de stockage rue de la Libération

La zone de stockage située rue de la Libération, appelée communément 'dépôt de sel' est un espace dédié exclusivement à la mise en dépôt de matériel de construction, déblais et agrégats issus des chantiers de notre régie municipale, et de sel de déneigement.

Au courant de ces deux dernières années, le service maçonnerie du centre technique municipal a entrepris des travaux de réorganisation de ce dépôt par :

1. la construction d'une rampe et d'un quai de chargement pour le traitement de la viabilité hivernale

2. la construction d'un mur de clôture pour fermer l'ensemble du site et le protéger des intrusions de tiers dans l'enceinte
3. la pose d'une structure couverte pour la protection du matériel de déneigement (lames, saleuses)
4. le reprofilage des voies de circulation interne par apport de concassé et de tout-venant

Toutes ces opérations ont été réalisées en régie et permettent d'optimiser cette surface de stockage qui est bien utile pour entreposer les matériaux issus des chantiers communaux.



Parc boisé de la chapelle de la croix du Burn

Lieux incontournables du village, la chapelle de la Croix du Burn, son parc boisé et le ruisseau du Burnenbach qui le traverse sont des éléments remarquables et riches en biodiversité.

Le ruisseau, qui découle de la source du Burnen, traverse le parc boisé d'une part par un collecteur enterré et d'autre part à ciel ouvert.

Ces dernières années, nos services sont intervenus à plusieurs reprises pour curer et entretenir le fossé canalisé. Ce dernier était obstrué de débris mais surtout par les racines des arbres implantés à proximité.

Ce phénomène réduisait considérablement le débit du

ruisseau et pénalisait la pisciculture située dans le cheminement du ruisseau qui se déverse dans l'Ill au niveau de la plaine sportive.

Le projet réalisé en régie et suivi dans le cadre du Gerplan, a consisté à supprimer le fossé canalisé, à recréer un espace ouvert (berges et fond de fossé) et à replanter des plantes aquatiques. La biodiversité pourra reprendre ses droits.

Reste à réaliser l'aménagement d'une passerelle en bois posé sur un soubassement en rocher qui permettra aux promeneurs de passer d'un côté à l'autre du ruisseau et se ressourcer de l'énergie positive qu'inspire cet endroit.



Aménagement d'un parking rue de France

Au courant du mois de septembre, la rue de France a subi une forte activité de mouvements de camions et de terrassement de pelles mécaniques.

En effet, la commune a réaménagé le terrain acquis rue de France en le transformant en parking pour les riverains.

Après un terrassement en pleine masse, et un remblai de tout-venant, la pose des bordures a délimité la nouvelle disposition des places de stationnement. Réalisé dans un délai très court pour réduire au maximum les nuisances pour les riverains, l'entreprise PONTIGGIA a entrepris la couche de forme et la couche de roulement en enrobés avant la fête des rues.

Pari réussi ! Il ne reste plus à présent qu'à réaliser le raccordement du nouveau réseau d'éclairage public en led pour finaliser cette opération de réhabilitation d'une parcelle en friche depuis quelques années, et qui maintenant met à disposition un stationnement conforme et réglementaire.



Agrandissement de la Tisanerie Ecole maternelle centre

L'école maternelle centre accueille plus d'une centaine d'enfants répartis en 6 classes. Chaque enseignant est généralement assisté par un agent communal chargé de l'accompagner dans la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, et de préparer en amont les ateliers de bricolage et participe à la communauté éducative de l'enfant.

A ce titre, une zone de travail leur est dédiée dans une partie d'un local au rez-de-chaussée de l'école.

Il se trouve que cet espace nécessitait une adaptation ergonomique des plans de travail et des surfaces adaptées aux 5 agents.

L'aménagement d'une partie de l'accueil en zone de travail et de surveillance pour les enfants nécessitant une attention particulière a permis de trouver de l'espace et du rangement pour ce personnel.

La création d'une cloison à mi-hauteur divise le volume de cette grande pièce mais garde toutes les fonctionnalités d'accueil et de réception pour les enfants.

Réalisés cet été pendant les congés scolaires par l'entreprise Peintures Ehret, ces travaux ont été complétés par la remise en peinture de tout le hall d'accueil, donnant ainsi un petit coup de neuf pour que nos chers bambins se sentent le mieux possible et nous réalisons de magnifiques bricolages qui viendront compléter les cadeaux de Noël, de la fête des Mères, des Pères et des Grands Mères !



Foyer restaurant les Tilleuls

Dans le cadre du programme d'amélioration et de lutte contre les déperditions énergétiques lancé par l'équipe municipale, le remplacement des châssis des verrières du foyer-restaurant Les Tilleuls s'inscrit pleinement dans cette démarche éco-environnementale.

Composés de simple vitrage, ces équipements obsolètes étaient des passoirs thermiques et des cages à condensation qui ne permettaient plus d'apporter un éclairage naturel des pièces qu'ils desservaient.

Au courant de cet été, des nouveaux châssis coulissants et dotés de volets

roulants et de stores ont été installés dans les salons du foyer restaurant.

Les utilisateurs peuvent les manœuvrer en fonction de leur choix d'éclairage ou d'exposition. Ils garantiront un confort thermique aux normes actuelles et une économie substantielle en matière de consommation de chauffage.

L'installation de ces fermetures a libéré des espaces en jardinières qui vont être replantées par nos services espaces verts avec des plantations type graminées et vivaces qui viendront compléter l'espace végétal situé autour du mini-carrefour giratoire rue Jacques Schultz – avenue d'Altkirch.



Travaux avenue d'Altkirch

Au courant de cet été, la commune a réalisé la dernière tranche des travaux de voirie de l'avenue d'Altkirch, côté nord de l'agglomération.

Situés entre la rue Jacques Schultz et le carrefour Ste Odile, ces travaux ont généré la mise en place d'une déviation par la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue Brigadier Chef Lacombe, pour entreprendre les travaux sur une voie et permettre la circulation sur l'autre.

Comme les tranches précédentes, l'objectif majeur était de garantir les délais fixés à deux mois d'interruption de circulation sur ce tronçon. Cet objectif a été atteint avec quelques jours d'avance. Les usagers de cette voirie départementale ont emprunté



dans les temps cette artère avec un nouveau tapis d'enrobés acoustiques.

Les principes d'aménagements ont été repris pour garder une cohérence sur l'ensemble de la traversée du village par cet axe central : deux voies de circulation, un îlot central et des zones de stationnement arrêt rapide pour desservir les zones commerciales de cette avenue, ainsi qu'un nouveau réseau d'éclairage public.

L'aménagement d'un mini-giratoire au débouché de la rue Jacques Schultz s'inscrit dans les prérogatives des études menées par des bureaux d'études spécialisés en aménagements routiers en milieu urbain en amont de ce projet. Marquer un point d'arrêt sur un axe filant entraîne une fluidité du flux de circulation et permet également l'insertion des usagers des voies annexes.

En complément, les branchements et regards de comptage du réseau d'eau potable ont été remplacés pour renouveler et pérenniser l'ensemble du maillage d'approvisionnement en eau de la commune.

Cette opération de rénovation de voirie a permis également de mettre en conformité l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) des



arrêts de bus Schultz et Banlieue, améliorant et sécurisant ainsi les mouvements vers le réseau de transport.

Au courant de cet automne, l'équipe municipale des espaces verts viendra mettre un point final à ces travaux en réalisant les plantations dans les bacs à fleurs implantés sur l'îlot central.

Des arbustes taillés en boules sur un tronc central pour apporter de la verticalité et de la transparence, un élément de plus pour la sécurité des utilisateurs, piétons et automobilistes de cette voie historique traversant le village.

Abandon du projet de route de liaison entre la RD 21 et la RD8 bisl.

Le 19 décembre 2013, le Conseil Municipal décidait la création d'une route de liaison entre la RD21 et la RD8bis I. Cette liaison devait constituer le premier maillon du Barreau Sud (connexion entre l'A35 et la D432 dans la partie sud de la Région Mulhousienne). La vocation principale de cette voie était de réduire le trafic et les nuisances dans les villages du Sud de l'agglomération tout en assurant la desserte de la partiesud de Mulhouse.

D'un point de vue financier, le coût prévisionnel de l'opération s'élevait à 6 039 800€.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre dernier, Madame le Maire a annoncé que la municipalité, en accord avec le groupe majoritaire, a décidé de ne pas réaliser la route de liaison entre la RD21 et la RD8bisl. En effet, des dotations de l'État en constante diminution, et dont l'évolution à

moyen terme est défavorable, ne permettent plus à la commune de porter un tel projet. Dans le cadre des engagements de la campagne et de la liste « Bien Vivre à Brunstatt », et notamment celui de respecter la sagesse financière, et afin que tout projet profite au plus grand nombre, cette décision s'est imposée. Une étude fine permettra de déterminer si un projet alternatif moins onéreux pourrait rendre un service équivalent.

Emplois saisonniers

L'équipe 2014



“Travailler pour la Commune, c'est super pour moi” nous disait un jeune brunstattois lorsqu'il s'est présenté le 1^{er} jours du mois de juillet, pour commencer sa mission comme emploi saisonnier au sein du personnel du Centre technique municipal.

L'objectif de l'équipe municipale dans cette action est de donner grâce à l'intermédiaire de cette période de 1 mois, une première expérience professionnelle, de permettre une immersion dans les différents services communaux des ateliers, un contact avec la réalité du monde du travail et pour certains, c'est l'occasion de participer au financement de certains de leurs projets.

Affectés aux tâches d'entretien des espaces verts, nos jeunes travailleurs saisonniers ont mis du cœur à l'ouvrage pour désherber manuellement les allées du cimetière. Ils ont également pour certains, assisté et participé sous la tutelle du service peinture, à la réfection et la création de nouveaux espaces de rangement dans les écoles qu'ils ont pour la plupart fréquentés enfants.

Répartis en deux vagues (juillet et août), la vingtaine de jeunes femmes et hommes ont partagé les informations, ont été l'image de notre collectivité vis-à-vis de nos concitoyens, se sont rendus compte de tous les domaines d'activités dans lesquelles la Commune est impliquée que cela soit par la préparation des fêtes et animations, l'entretien de la voirie, l'entretien des espaces verts.

A l'issue de quatre semaines de travail, un lien s'est créé avec leurs

collègues d'un temps, avec qui, ils ont partagé des moments de travail, de rigueur, de sérieux et de discipline et aussi des moments de très bonne humeur.

La Commune souhaite garder et pérenniser ce lien avec la jeunesse de son village. Les demandes sont nombreuses et les places sont limitées, mais une chose est sûre, l'expérience est enrichissante.



Les écoles

Notre village compte 4 écoles: l'Ecole Élémentaire Jacques Prévert, l'Ecole Élémentaire du Château Besenval, l'Ecole Maternelle Camille Seguin et l'Ecole Maternelle Centre.

Les écoles élémentaires comptent 281 élèves à la rentrée 2014.

L'Ecole Maternelle Camille Seguin compte quant à elle 31 élèves pour 1 classe, et l'Ecole Maternelle Centre 144 élèves pour 5 classes.

Les écoles de Brunstatt comptabilisent donc 456 élèves à la rentrée 2014.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement et d'investissement accordés aux 4 établissements en 2014 pour leurs besoins propres s'élevaient à :

- 23 880 € pour les crédits de fonctionnement
- 5 900 € pour les crédits d'investissement

Enfin, sur l'ensemble de l'année scolaire, la totalité du budget d'investissement et de fonctionnement affecté aux établissements scolaires se chiffre à 199 697,22 €

La rentrée scolaire a bien entendu été marquée par la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, soit l'application de la semaine de 4 jours et demi (9 demi-journées d'enseignement). Le nombre de jours d'école passe ainsi de 144 à 180 par an. Les élèves ont dorénavant classe le mercredi matin, ce choix résultant du souhait de la majorité des parents d'élèves de Brunstatt. Les nouveaux horaires dans les écoles sont ainsi les suivants :



Ecole élémentaire du Château Besenval

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-11h45 13h45-15h30	8h15-11h45 13h45-15h30	8h15-11h15	8h15-11h45 13h45-15h30	8h15-11h45 13h45-15h30

Ecole Maternelle du Centre + Ecole élémentaire Jacques Prévert

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20-11h50 13h50-15h35	8h20-11h50 13h50-15h35	8h20-11h20	8h20-11h50 13h50-15h35	8h20-11h50 13h50-15h35

Ecole Maternelle Camille Seguin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h00 14h00-15h45	8h30-12h00 14h00-15h45	8h30-11h30	8h30-12h00 14h00-15h45	8h30-12h00 14h00-15h45

EDUCATION SCOLAIRE

Par ailleurs, un accueil des élèves est assuré dans chaque école le matin dès 8h et jusqu'au début des cours. Une prise en charge gratuite est également assurée l'après-midi à la fin des cours et jusqu'à 16h. Enfin, l'Association Pour les Activités Périscolaires (A.P.A.P.) assure un accueil de loisirs le mercredi après-midi jusqu'à 18h30.

Au cours de la période estivale, l'Ecole Maternelle Centre a fait l'objet de travaux d'aménagement d'une zone de repos pour les enfants et d'une zone de travail pour les personnel ATSEM (Agent Territorial

Spécialisé des Ecoles Maternelles). Cet aménagement a permis d'optimiser la zone affectée au personnel ATSEM pour l'exécution des tâches de bricolage, de collage ou encore pour la préparation des cahiers d'activités pour les enfants, par la création d'une plate-forme de travail et de rangement.

Comme chaque année, un gilet de sécurité a été offert à la rentrée à tous les élèves scolarisés en première année de maternelle et au CP dans les établissements de la commune. A ce titre, il faut rappeler qu'il en va de la responsabilité de tous, élus,

enseignants et parents, de veiller à ce que nos enfants portent ces gilets tous les jours.

Enfin, la traditionnelle fête des écoliers s'est déroulée le Samedi 14 juin à la Salle Municipale des Sports et a connu un grand succès. De nombreux jeux furent organisés par les parents d'élèves mais aussi par les enseignants et les pompiers. Atelier de maquillage, jeux de ballons ou jeux d'adresse, les activités proposées firent la joie les participants.

Mme Isabelle MAUPETIT, Directrice



▶ Maternelle centre

- 1 - Mme **POUGEUX**, Directrice
- 2 - Mme **STOCKER**
- 3 - Mme **NORMAND**
- 4 - Mme **LAGRANGE**
- 5 - M me **GORNIK**
- 6 - M. **FEY**



▶ Ecole maternelle Camille Seguin



▶ Ecole élémentaire Jacques Prévert et Château Besenval

- 1 - M. **SUTTER**, Directeur
- 2 - Mme **GETTLING**
- 3 - Mme **SCHALINSKI**
- 4 - Mme **CLIVIO**
- 5 - Mme **MUNCH**
- 6 - Mme **LOEWERT**
- 7 - M. **BAUERLIN**
- 8 - Mme **SCHILLINGER**
- 9 - Mme **ZIMMERMANN**
- 10 - Mme **CRESSATI**
- 11 - Mme **BASSO**
- 12 - M. **JAEGLY**

4 questions à Bernadette GLASSER, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

1/ En 2 mots, quel a été votre parcours professionnel ?

Je suis originaire de Brunstatt, et ma mère Jeanne avait elle-même travaillé en mairie de Brunstatt. J'ai été recrutée par la mairie à l'époque où Monsieur André BLUM était maire de la commune, et j'effectuais le ménage dans les écoles. J'ai ensuite travaillé dans le secteur privé, notamment 1 an en pharmacie puis à l'Hôpital Saint-Sauveur où je m'occupais notamment du nettoyage. Je suis ensuite passée par le Centre Hospitalier de Mulhouse, en tant qu'agent de service hospitalier, avant de revenir définitivement en mairie de Brunstatt le 1^{er} septembre 2007 comme agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe.

2/ Quelles sont les qualités nécessaires pour occuper ce type de poste ?

La patience est certainement la qualité première à posséder pour exercer ce travail. En côtoyant au quotidien les enfants, on ne peut se permettre de perdre patience. Par ailleurs, effectuant une assistance quotidienne auprès d'enfants âgés de 3 à 6 ans, **l'amour des enfants est également indispensable. Il est**

inconcevable d'envisager ce métier si on n'aime pas les enfants.

3/ Parmi la multiplicité de vos tâches, vers lesquelles vont votre préférence ?

J'aime le contact avec les enfants, qu'il s'agisse des travaux en ateliers ou plus simplement les échanges au quotidien. **Le contact humain avec eux est véritablement enrichissant et participe pleinement de mon amour de ce métier.** En fait, je peux dire qu'il y a autant d'intérêts qu'il y a d'enfants. Et il est vraiment **intéressant de les voir évoluer** d'année en année, sur la durée.

4/ En-dehors de votre métier, quels sont vos centres d'intérêts ?

J'aime le vélo. D'ailleurs, c'est en vélo que je me rends à mon travail. J'adore également bricoler, je pourrais d'ailleurs passer mon temps à tapisser et retapisser les murs de mon appartement ! J'aime également les voyages. Et depuis peu, je suis devenue grand-mère d'un petit Florian, qui me comble de bonheur.



4 questions à Christiane GAUGLER, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe

1/ En 2 mots, quel a été votre parcours professionnel ?

De 1976 à 1980, j'effectuais de petits ménages dans les entreprises. J'ai eu mes enfants très jeune, donc je devais également veiller à disposer de temps pour eux. Puis, le 3 avril 1984, il y a donc 30 ans cette année, j'ai été recrutée par la commune de Brunstatt comme agent de service. J'effectuais alors mon travail dans les locaux de l'Espace Saint-Georges. Et c'est le 1er septembre 1992 que j'ai été intégrée dans le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe.

2/ Quelles sont les qualités nécessaires pour occuper ce type de poste ?

La patience et la tolérance. **Mais avant toute chose, il faut aimer les enfants.** Il faut aussi aimer la création, puisque j'effectue avec les enfants dont je m'occupe divers ateliers où l'aspect créatif est très important. Je dirais qu'il faut également **savoir faire preuve de psychologie avec les enfants, et savoir gérer les priorités au quotidien.**

3/ Parmi la multiplicité de vos tâches, vers lesquelles vont votre préférence ?

C'est un travail extrêmement enrichissant. **Les enfants nous apportent leur joie de vivre, leur innocence, leur spontanéité, et tout cela crée au quotidien un environnement de travail extrêmement agréable.** Par ailleurs, j'aime énormément effectuer des travaux manuels avec eux, dans le cadre des ateliers. Cela crée une dynamique créative où l'imagination est mise à contribution. Ce qui me plaît également, c'est d'aller au bout des choses individuellement avec chaque enfant. Les enfants ne représentent ainsi pas seulement un groupe ou une entité collective, et je peux au contraire me consacrer à chacun d'entre eux en tant qu'individu.

4/ En-dehors de votre métier, quels sont vos centres d'intérêts ?

J'aime le sport. Je pratique à ce titre le jogging et la natation. J'aime également la musique et le cinéma. Et je bricole aussi de temps en temps.



LES ANIMATIONS D'ÉTÉ

La Semaine Activités Jeunes

Cette semaine s'est déroulée du 25 au 29 août dernier, et a rencontré un grand succès, avec une fréquentation de 61 enfants âgés de 9 à 13 ans. A travers des activités aussi diverses que le badminton, le volley-ball ou encore le tennis, les participants se sont dépensés sans compter pour une semaine plus sportive que jamais. Au total, 12 activités sportives et 6 activités artistiques et culturelles furent ainsi pratiquées, pour le plus grand plaisir des enfants.



OK pour une semaine d'Évasion

Cette semaine s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 17 ans et s'est déroulée du 25 au 29 août en réunissant 18 participants. Le programme fut à nouveau très riche avec notamment une sortie au Steinwasen Park en Allemagne, une balade en VTT et une journée au Parc des Eaux Vives à Huningue. De quoi satisfaire tous les goûts avec des activités qui ont connu un grand succès.



LES ANIMATIONS D'ÉTÉ

Semaine Ecomusée

La sortie à l'Ecomusée a eu lieu du 7 au 11 juillet dernier et a regroupé 38 enfants âgés de 6 à 12 ans. Cette semaine, comme à l'accoutumée, fut très appréciée des participants.

Le Centre Aéré

Du 15 juillet au 1^{er} août, l'équipe d'animation de l'APAP a proposé aux enfants des activités pédagogiques liés à la période médiévale avec notamment des ateliers manuels (blason, construction de château, bougies, contes et légendes...) des jeux ou encore un atelier culinaire. Ces 3 semaines se sont articulées entre des activités de découverte à l'extérieur et des activités artistiques intérieures. Par ailleurs, du 25 au 29 août, des activités sur le thème des « incollables » ont été proposées, l'occasion pour les enfants de partir à la découverte d'une matière scolaire de manière ludique (quizz, ateliers, jeux, etc.) avant la rentrée des classes de septembre.



La Boum des Jeunes

Soirée exclusivement destinée aux adolescents âgés de 13 à 17 ans, la Boum des Jeunes permet aux participants de s'impliquer pleinement dans l'organisation et la prise en charge de cet événement. En effet, ce sont eux qui assurent l'intendance de cette soirée, en toute autonomie. Les jeunes sont par conséquent au cœur même de l'organisation de la boum. La Commune de Brunstatt se charge quant à



elle de fournir les boissons non alcoolisées, d'assurer le vestiaire et la présence du disc-jockey. La Boum des Jeunes se déroule comme chaque année à la fin du mois de novembre, pour un succès jamais démenti !





Bonnes Fêtes,

Meilleurs

Vœux

2015

TROMBINOSCOPE

Des hommes et des femmes à votre service...

► Secrétariat Général



Bruno ALLENBACH
Directeur général
des services



Laurent SCHERLEN
Adjoint au directeur
général des services



Nadine GALLAND



Brigitte MULLER



Eric VEDRENNE

► Etat civil - Formalités administratives Elections - Cimetière



Myriam SCHMITT



Peggy DUSSOURD



Jacqueline BAY
Responsable



Veronique FLURY



Aline COLLAINE
Responsable



Estelle JAEG

► Comptabilité - Finances Personnel

► Service Urbanisme

► Services Techniques

► Service Social

► Communications, Ecoles, Affaires Culturelles



Jean-Paul PEREIRA
Responsable



Dominique MAILLARD



Soazig BOEHRER



Maggy BACH
Responsable



Celine GUIDEZ
Responsable

► Enseignement - Aides Maternelles



Bernadette GLASSER
Ecole Maternelle
C. Seguin



Evelyne BLECH



Christiane GAUGLER



Christiane AMAND



Christine FELTEN



Isabelle ARNOLD

École Maternelle du Centre

TROMBINOSCOPE

► Responsable
Centre
Technique
Municipal

Centre technique municipal

► Concierge

► Service Electricité

Service Mécanique



Ludovic DIFFOR



Ghislain CONVERS
Espace
«Saint Georges»



Jean-Jacques DELORME
Salle Municipale
des sports



Alain SCHMITT
Responsable



Patrice VEAU



Bernard BRISINGER
Responsable



Philippe MORITZ

► Service Espaces Verts



Joseph DIRRINGER
Responsable



François BOERNER



Gérald VINCENT



Emmanuelle WALTER
+ Soliaid



Emmanuelle KIBLER
+ Soliaid



Valentin SOLLER



Gilles ROSENKRANZ

► Service
Propreté

► Services Sanitaire
Serrurerie

► Services Maçonnerie, Voirie



Tayeb BOUDJELLAL



Hubert SCHMITT



Robert BILL



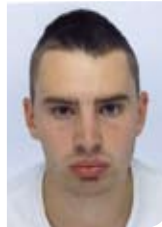
Patrick MAILLOT



Jean-Yves WEISS



Carlos GUEDES



Jeremy FISCHER

► Services
Peinture
Prestations
aux tiers

► Personnel d'Entretien et de Service



Alain TSCHULIN



Veta DASCALESCU
École élémentaire
Château Besenval
Centre technique
municipal / Résidence
«Les Tilleuls»



Lydie DELORME
Salle Municipale
des sports



Hadda BOUDJELLAL
Mairie / Cantine
scolaire / École
élémentaire primaire
Château Besenval



Martine FELLMANN
Mairie / Cantine
scolaire



Marie-Serge FRIEHE
École élémentaire
J. Prévert / Cantine



Carine KIBLER
Résidence
«Les Tilleuls»



Boban BABIC



Nathalie ROUX
École maternelle
du Centre



Martine SOUDANI
Halte garderie / Ecole maternelle
C. Seguin / Résidence «Les Tilleuls»



Marie-France GAUGLER
École maternelle C. Seguin
/ Cantine scolaire, Salle
d'Activités, Maison Paroissiale

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 - 12h00
13h00 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h00
13h00 - 18h30
Mercredi : 13h00 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
13h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 14h00

Adresse et contacts

Mairie de Brunstatt

388 av Altkirch, 68350 BRUNSTATT
Tél. : 03.89.06.05.00
Fax : 03.89.06.45.43
www.mairie-brunstatt.fr

Service Technique

Tél : 03 89 06 52 70
Fax : 03 89 06 16 34

Service de l'Urbanisme

Tél : 03 89 06 52 71

Service des Affaires Sociales :

Tél : 03 89 06 50 73

Services Affaires Culturelles, Scolaires, Péricolaires et Communication

Tél : 03 89 06 50 74

Service Finances, Comptabilité Générale et Ressources Humaines

Tél : 03 89 06 52 79

- **Bernadette GROFF**, Maire
- **Christian VOGT**, 1er Adjoint au Maire : Urbanisme, travaux, développement durable et valorisation de l'environnement
- **Paulette SEILLER**, Adjoint au Maire: Action sociale et de la solidarité
- **Jean STEINMETZ**, Adjoint au Maire : Finances, budget et développement économique
- **Marie-Louise SCHAFFHAUSER**, Adjoint au Maire : Affaires scolaires, périscolaires et relations avec la jeunesse
- **Raphaël BISCH**, Adjoint au Maire : Sécurité, sapeurs-pompiers et circulation
- **Michèle BOURDERONT**, Adjoint au Maire : Animations culturelles, sportives et vie associative

Le Maire et les Adjointes reçoivent les Brunstattois (oises) qui le souhaitent sur rendez-vous. (sauf vacances scolaires)

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi 9h00 à 11h30 - 14h00 à 18h00
Mardi 9h00 à 11h30 - 14h00 à 18h00
Mercredi 9h00 à 11h30 - 14h00 à 18h00
Jeudi 9h00 à 11h30 - 14h00 à 18h00
Vendredi 9h00 à 11h30 - 14h00 à 18h00
Samedi 9h00 à 11h30 - 14h00 à 18h00

Urgences

Samu : Tél.15

Centre antipoison :

Tél. 03 88 37 37 37

Police Secours : Tél. 17

Appel d'urgence européen :
Tél. 112

Police Nationale :

Appeler le poste local au 03 89 66 97 60 ou Le Commissariat Central de Mulhouse au 03 89 60 82 00

Pompiers locaux :

Tél : 03 89 06 38 23

Pompiers, SDIS : Tél. 18

Service des eaux – urgences :
Tél. 03 89 56 25 55

E.D.F. (électricité) – sécurité – urgences – dépannages :

Tél. 0 810 333 168

Urgence Sécurité Gaz :

GrDF au 0 800 47 33 33, pour le raccordement au gaz naturel appeler le GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

Gaz de France DolceVita :

09 69 324 324

Allo TRAM – SOLEA

renseignements :
Tél. 03 89 66 77 77

Conciliateur de Justice

Permanence au 2 rue du Château (derrière la Mairie) – BRUNSTATT
Le Vendredi matin 2 fois par mois
Rendez-vous à prendre à l'accueil de la Mairie de Brunstatt :
03 89 06 05 00

Ecoles et Activités Péricolaires

Ecole élémentaire Jacques Prévert et du Château Besenval
12 rue de l'École - Tél. 03 89 06 18 55
12 rue de France - Tél. 03 89 06 17 40
Directeur Christian SUTTER

Ecole maternelle du Centre

12Bis rue de l'École - Tél. 03 89 06 33 77
Directrice Sophie POUGEUX

Ecole maternelle Camille Seguin

58 rue Damberg - Tél. 03 89 06 07 77
Directrice Isabelle MAUPETIT

A.P.A.P. (Association Pour les Activités Périscolaires)

Périscolaire et Centre Aéré

Tél. 03 89 31 96 77

Fax. 03 89 31 96 57

Local Périscolaire

2 rue du Fossé - Tél. 03 89 42 41 94

Collège Pierre Pflimlin

14 rue Arthur Ashe - Tél. 03 89 32 90 70
Fax. 03 89 06 39 72

Halte-garderie

Espace Multi-Accueil

« LES PETITS FILOUS »

333, Avenue d'Altkirch – BP 30
Tél. 03 89 06 41 11

Directrice Pascale SERRE
Association de la Petite Enfance gérée par la Présidente Marie Louise SCHAFFHAUSER

Résidence «Les Tilleuls»

1 rue Jacques Schultz
Tél. 03 89 06 04 32

Soliaid

Service à Domicile

Ce service est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Commune de Brunstatt, en partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel (Porte du Sundgau)
Le Lundi de 9h15 à 11h30
Tél. 03 89 06 50 72

Livraison à domicile : Vous pouvez désormais faire vos courses le jeudi de 8h à 20h au Super U, vous serez livrés le vendredi matin. Service destiné au 70 ans et + ainsi qu'aux personnes handicapées sans limite d'âge. Tarif 3€. Tél. à SOLIAID au 03 89 06 50 72 avant mardi 18h.

Cour des Arts

301 avenue d'Altkirch, 68350 BRUNSTATT - Tél. 03 89 44 81 85
www.courdesarts.fr
contact@courdesarts.fr
Permanences :
Lundi et jeudi de 18h30 à 19h30

Les seniors honorés dans «la maison commune»

Convivialité, rencontre, partage, tels sont les mots qui pourraient qualifier très justement une «autre manière» de fêter les anniversaires, noces d'or, noces de diamant et de palissandre des seniors de la Commune.

Bernadette GROFF tient à préciser, qu'après de nombreuses années durant lesquelles les aînés accueillait à leur domicile les représentants du Conseil Municipal, sa nouvelle équipe a décidé de recevoir les seniors et de les réunir une fois par mois « dans la maison commune » qui est la maison de toutes les Brunstattoises et tous les Brunstattois. Ce moment de rencontre est l'occasion, souligne le premier magistrat, « d'honorer comme il se doit ces hommes et ces femmes qui sont notre mémoire, notre passé, ceux grâce auxquels nous pouvons avancer sereinement vers le futur ».



▶ M. Alfred VONTRON - M. et Mme Pierre-Jean MULLER



▶ Réception 31 juillet



ANNIVERSAIRES

Et de citer le Général Mac Arthur qui disait : « La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage, un goût de l'aventure.

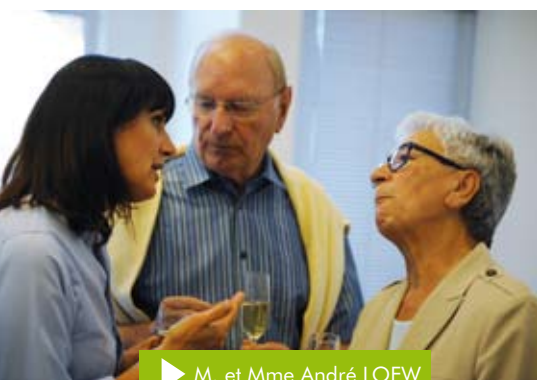
Jeune est celui qui s'étonne et qui s'émerveille. Vous êtes aussi jeune que votre foi, aussi jeune que votre confiance en vous-même, aussi jeune que votre espoir. Vous resterez jeune tant que vous resterez réceptif, réceptif à ce qui est beau, bon et grand, réceptif au message de la nature, de l'homme et de l'infini. »



▶ M. et Mme Salvatore CACACCIOLA



▶ M. et Mme Paul WOJDA



▶ M. et Mme André LOEW

▶ Les couples fêtant leurs noces de palissandre plantent symboliquement un rosier qui témoigne de ce pur moment de bonheur.

▶ M. et Mme Fernand FALLECKER



▶ M. et Mme Paul BALESTRERI



▶ M. et Mme Roger MARTINET



La Cour des Arts, un espace culturel dynamique

Sous la houlette de son Président, Gilles Klein, et des membres de l'association de la Cour des Arts cet espace vous a proposé depuis plus d'un an un large panel d'expositions de peintures, de céramiques, de sculptures et d'artisanat.

2015 une année encore plus créative

- peinture acrylique, d'aquarelle avec Jacques Guiot.
- photographies avec Emmanuel Labouebe
- peinture acrylique pour les enfants avec Anne Schicklin Gomez
- calligraphie avec Valérie Merli
- céramique, poterie avec Chantal Schurrer pour adultes et enfants
- nouveau cours de céramique, poterie est proposé et animé par Nathalie Meyer
- danse pour débutants et perfectionnement avec Philippe Untereiner
- astrologie avec Myriam Arnold



- stage de cartonnage avec Marie Koebelin
- stage de découverte de peinture sur porcelaine avec Karin Schmitt
- stage floral avec Sandrine Kastler
- stage d'initiation au découpage de papier aux ciseaux ou papier dentelle avec Ingrid Van Tiel
- stage d'arts plastiques et de poterie pour les enfants de 6 à 12 ans animé par Anne Schicklin Gomez et Chantal Schurrer.

2015 une année qui bouge

- Du 16 au 18 janvier : Exposition : photographie de Gisèle Jactat
- Jeudi 22 janvier : Conférence en histoire de l'art: Gustave Courbet animé par Catherine Koenig
- Du 16 au 18 février : Exposition : peintures d'Elisabeth Puls
- Jeudi 12 mars : Conférence en histoire de l'art: les impressionnistes animé par Catherine Koenig
- Du 13 au 15 mars : Exposition : peintures de Rénato Spéra



- Du 17 au 19 avril : Exposition : aquarelles d'Eléna Blondeau
- Vendredi 16 octobre : Conférence en histoire de l'art : Corot animé par Catherine Koenig
- Du 22 au 25 mai : exposition organisée par la Cour des Arts, thème choisi : la nature



301 avenue d'Altkirch
Brunstatt
contact@courdesarts.fr
www.courdesarts.fr
03 89 44 81 85
Permanences :
les lundis et jeudis
de 18h30 à 19h30

Le 30^{ème} anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie de Brunstatt

Le 7 juin, l'Orchestre d'Harmonie de Brunstatt a fêté ses 30 ans d'existence. Sous la direction de Pascal Maillard, l'OHB a ainsi interprété des morceaux aussi variés que Claribelles, Latin flûtes ou encore Un Américain à Paris de George Gerschwin, avant de céder la place à l'Orchestre d'Harmonie de Roubaix, qui fit montre de ses talents à travers le Concerto pour trombone basse, les Vêpres siciliennes ou La vie en rose, sous la houlette de Jean-Noël Oldman.



La Fête des Ecoliers

Le 14 juin, les élèves des quatre écoles de Brunstatt ont pu profiter de la traditionnelle fête des ecoliers au sein de la Salle Municipale des Sports. Entre le maquillage, le trampoline, la pêche aux canards ou encore le tir au but, les activités étaient légion pour que tout le monde trouve son bonheur. Une édition 2014 qui fut une belle réussite, grâce à l'implication des enseignants, des parents d'élèves et des pompiers, sous la houlette de la municipalité. Comme à l'accoutumée, les commerçants brunstattois se sont montrés généreux en offrant bons et articles dans le cadre de la tombola.

Le Gala de Danse de l'ABCL

La section de danse de l'ABCL a présenté au mois de juin son 26^{ème} gala de danse dans un Espace Saint-Georges à nouveau sous le charme de la prestation des élèves. Danses classiques, modern jazz, hip-hop, la palette des styles était des plus variés, permettant ainsi d'apprécier le talent hétérogène des danseuses, dans des chorégraphies signées Valérie Hamann, Sandrine Herbert et Jackha Leng.

La commémoration du 19 août 1914

Le 19 août, Madame le Maire, accompagnée de Francis FLURY, Vice-Président du Conseil Général, d'Arlette GROSSKOST, Député, ainsi que par plusieurs maires et présidents d'associations militaires, a commémoré le 100^{ème} anniversaire de la bataille du 19 août 1914, évènement ayant marqué l'histoire de notre village durant la Première Guerre Mondiale. Ainsi, face à la stèle érigée à l'endroit du massacre, quatre enfants ont jeté des pétales de roses blanches en signe de paix.



La Fête au Village

La traditionnelle Fête au Village s'est déroulée le samedi 21 juin, jour de l'été et de la Fête de la Musique, et a connu comme à l'accoutumée un très grand succès. Au son des accords de l'orchestre Relax, les habitants ont ainsi pu faire preuve de leurs talents de danseurs sur la piste de danse installée place de la Mairie.



LA VIE AU VILLAGE

La remise des dictionnaires

Comme chaque année, les élèves de CM2 de l'École Élémentaire Jacques Prévert et du Château Besnival ont reçu un dictionnaire offert par la municipalité pour marquer de façon symbolique leur passage au collège. Autour de Madame le Maire, accompagnée de Madame Marie-Louise Schaffhauser, Adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires et des relations avec la jeunesse, du directeur de l'École Élémentaire Christian Sutter, ainsi que de nombreux parents, les élèves ont ainsi franchi une nouvelle étape de leur vie, celle du passage à un nouveau cycle scolaire.

La réception en l'honneur des enseignants

Le 1^{er} juillet fut organisé dans la salle d'honneur de la mairie le traditionnel pot de fin d'année scolaire pour les enseignants du village. A cette occasion, Madame le Maire a notamment souligné l'enseignement de qualité dispensé à Brunstatt et a souhaité une bonne retraite à Madame Martine LEDUC, directrice de l'École Maternelle Camille Seguin.

Le Bal Tricolore du 13 juillet

Pour célébrer la Fête Nationale du 14 juillet, les participants étaient munis cette année de petits drapeaux bleus blancs rouges. C'est ensuite au Monument aux Morts que furent déposées deux gerbes par Madame le Maire et Madame Arlette Grosskost. A partir de 20h, les habitants ont pu profiter d'une soirée animée par l'Orchestre Nuit Blanche à l'Espace Saint-Georges.

Les 60 ans du Club d'Education Canine de Mulhouse Brunstatt

Le Club d'Education Canine de Mulhouse Brunstatt, présidé par Monsieur Jean-Maurice Willig, a fêté cette année ses 60 ans lors de la Fête du chien organisée le 29 juin dernier. A cette occasion, les enfants des « Joies du Mercredi » ont présenté un aperçu de leurs apprentissages. Par ailleurs, les moniteurs du club se sont livrés à des animations et des démonstrations tandis que les propriétaires de chiens adultes et de l'école des chiots ont présenté au public de nombreux exercices.



Concert de Jazz en plein air

Le 20 juin, la Cour des Arts a accueilli le groupe Simply Jazz pour un concert organisé en plein air. Les mélomanes ont ainsi pu apprécier les grands standards du jazz (Erol Garner ou encore Duke Ellington), dans une ambiance mêlant la Nouvelle Orléans à Saint-Germain-des-Prés. Une grande réussite pour cette première avec aux instruments



Frank Joseph (batterie), Philippe Dreger (contrebasse), Franck Mauris-Demourieux (piano), Alain Muller (saxophone) et Dominique Roux (trombone).

L'expo des mômes

Le samedi 21 juin, les enfants fréquentant le périscolaire ont tenu leur propre exposition dans l'enceinte de la Cour des Arts. Dessins, modelages, peintures, il y en avait pour tous les goûts. Les artistes en herbe ont pris comme illustres modèles Miro, Calder ou encore Picasso, fiers d'exprimer leur talent naissant tant au public qu'à la présidente de l'Association pour les activités périscolaires, Madame Marie-Louise Schaffhauser, à leurs camarades de classe et au président de la Cour des Arts, Monsieur Gilles Klein.



LA VIE AU VILLAGE

Les 30 ans de l'Association de la Petite Enfance

Le samedi 11 octobre l'Association de la Petite Enfance a fêté ses 30 ans d'existence. Madame Marie-Louise Schaffhauser, Présidente de l'association, a accueilli à cette occasion Madame le Maire, ainsi que Madame Josiane Mehlen, vice-présidente de m2A déléguée au service des familles, petite enfance et périscolaire, Madame Danielle Kieffer, représentant la CAF, Madame Annette Vogt, fondatrice de la halte-garderie Les Petits Filous, ainsi que les adjoints au maire et conseillers municipaux de Brunstatt, le personnel de la halte-garderie et bien entendu, les enfants et leurs parents. Chansons, clown, ballons, tout était réuni pour fêter dignement cette triple décennie d'existence !



Réunion publique « Prévention des vols avec effraction »

Le 25 juin, et en raison de la période estivale propice à la recrudescence des cambriolages, une réunion publique a eu lieu à l'Espace Saint-Georges dans le cadre de la prévention des vols avec effraction. Plus de 250 habitants se sont ainsi déplacés pour écouter l'intervention du commandant Raphaël Briand de la Police Nationale, qui a dispensé conseils, recommandations et stratégie à adopter afin de prévenir au mieux les vols et les intrusions.

La Fête des Rues

Le dimanche 21 septembre s'est déroulée l'incontournable Fête des Rues, manifestation phare de notre village, qui fut une fois de plus une totale réussite.



Ainsi, à travers les rues du village, les visiteurs pouvaient profiter non seulement du traditionnel marché aux puces, mais également des différents artisans présentant des métiers d'antan (forgeage à l'ancienne du fer à cheval,



sabotier, vannier, rempailleur de chaises, tonnelier, chantourneur, fabricant de couteaux, fabricant d'essis, tourneur sur bois à l'ancienne...). Les enfants n'étaient pas en reste puisqu'ils ont pu s'adonner aux joies du trampoline ou encore du carrousel.

Soirée Alsacienne

La Soirée Alsacienne s'est déroulée le 18 octobre au sein de l'Espace Saint-Georges. L'occasion pour les spectateurs de passer un excellent moment de détente et de rires grâce à un spectacle dans lequel sketches et humour en dialecte étaient de rigueur, grâce au talent des Lustiga Wetz Knuppa.

La Marche du Coeur

La 21^{ème} Marche du Cœur, organisée par la Caisse du Crédit Mutuel Porte du Sundgau, a connu un grand succès le 4 octobre dernier, avec un total de plus de 1000 marcheurs qui ont parcouru les 3 960 mètres du tracé. Chaque tour effectué permettait de faire bénéficier l'association de leur choix d'un don de 2 €. En outre, la même somme a été reversée à Terre des Hommes pour l'ensemble des tours parcourus dans la journée, toutes associations confondues. La remise des chèques a été effectuée par Monsieur Jean-Marie JUD, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Porte du Sundgau en présence du Maire Bernadette GROFF.



LA VIE AU VILLAGE

La commémoration de l'Armistice et du 80^{ème} anniversaire de l'U.N.C.



leur distribuait le conteur au son de sa cithare. Chocolat chaud et Mannalás furent appréciés par les petits auditeurs en herbe et leurs accompagnateurs.

Du vendredi 5 décembre au dimanche 7, les 22 exposants ont pu dévoiler leurs talents dans l'enceinte de la Cour des Arts où les cabanons et les stands étaient mis en valeur par la beauté du décor. Qualité, authenticité, des adjectifs qui en disent long sur un marché de Noël qui a réussi à trouver sa place dans la région. Et bien entendu, tout au long de cet événement, le Saint-Nicolas a distribué des chocolats aux enfants sages qu'il a croisés.

Le 11 novembre dernier s'est déroulée la commémoration de l'armistice de 1918 ainsi que du 80^{ème} anniversaire de l'Union Nationale des Combattants. Étaient notamment présents l'Orchestre d'Harmonie de Brunstatt, les sapeurs-pompiers, les portedrapeaux et les anciens combattants, avec la présence exceptionnelle cette année des jeunes membres de la Préparation Militaire Marine. Partant du parvis de l'Église Saint-Georges, le cortège s'est rendu au monument aux morts où, après la Marseillaise chantée par les enfants de CM2, Madame le Maire procéda à l'allocution célébrant la victoire de la Paix et rendant hommage à tous les « morts pour la France ». Un fanion et des décorations furent alors remis à la Préparation Militaire Marine, avant le traditionnel dépôt de gerbes.

La Magie de Noël a illuminé la Cour des Arts

Le marché de Noël organisé par la Commune et l'Association de la Cour des Arts a émerveillé les visiteurs. Pour la deuxième édition de « La Magie de Noël » Bernadette GROFF et Gilles KLEIN, Président de la Cour des Arts peuvent être rassurés : la formule séduit par son originalité et le public venu nombreux encourage les organisateurs à pérenniser l'événement. Le mercredi 3 décembre, l'après-midi contes dédiée aux enfants fut un véritable succès. Accompagnés de leurs parents, grands-parents, nounous ou encore grand frère ou grande sœur, les enfants ont savouré, telles des friandises, un à un les mots que



Nuisances sonores, propreté canine et élagage des arbres

Les nuisances sonores :

Il est important de rappeler que les nuisances sonores peuvent avoir d'importantes conséquences sur la santé (fatigue, perturbation du sommeil, etc.).

Bien que faisant partie intégrante de notre quotidien, ces nuisances doivent être limitées, afin de se rapprocher d'une vie en société harmonieuse et de respecter son prochain.



Dans ce cadre, des sanctions pénales sont instituées par le décret du



18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Ces sanctions sont susceptibles de s'appliquer en cas de comportement gênant pour le voisinage.

Parallèlement à ce décret, l'arrêté municipal du 27 juillet 2000 autorise l'usage de tout outillage à moteur (tondeuses, débroussailleuses, etc.) les jours suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h, et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

La propreté canine

Les déjections canines constituent un véritable fléau puisqu'elles salissent les trottoirs, les espaces verts, contribuent à la multiplication et à la prolifération des microbes, et peuvent laisser des traces extrêmement désagréables et très malodorantes sur nos chaussures...

Ainsi, vous qui être maître d'un chien, veillez à ne pas oublier de ramasser ses déjections. Nous vous rappelons que les rues de notre village sont pourvues de distributeurs à sachets de ramassage de déjections canines dans les rues suivantes : chemin du Kaehrlisweg, rue de la Libération (à proximité du passage à niveau), rue de France (à proximité du portail de l'école du Château Besenval), rue Clémenceau (à proximité de la rue Turenne), rue Montherlant (à proximité du cimetière), Avenue d'Altkirch (à proximité du Monument aux Morts) et rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (à proximité de l'aire de jeux Vénus).

Enfin, nous vous rappelons que la divagation des chiens sur la voie publique est interdite et sanctionnable d'une amende (article R 30-7 du Code Pénal). Ainsi, nous vous demandons de veiller à respecter cette réglementation et de tenir vos chiens en laisse.



L'élagage des arbres

Les propriétaires riverains des voies publiques sont tenus de procéder à l'élagage des arbres ou des arbustes de leur propriété, à partir du moment où les branches gênent le passage sur la voie publique ou présentent un danger.

Il est à noter que le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage. Par ailleurs, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de supprimer les plantations gênantes pour les propriétés riveraines des voies publiques. Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R.116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.



FLEURISSEMENT 2014

Dans la dynamique de l'année 2013, date d'obtention de la 2^{ème} fleur, l'équipe des espaces verts a pérennisé le travail sur les massifs en pleine terre et le développement des zones de vivaces et de graminées.

La création d'une nouvelle zone de prairie fleurie et de nouveaux parterres végétaux viennent compléter les aménagements existants.



2015 s'annonce déjà riche en nouveaux aménagements, qui ne manqueront pas d'accompagner la vie de la commune tout au long de l'année avec pour chaque période une nouvelle histoire de fleurs à raconter.

Création du corps intercommunal des sapeurs-pompiers de Brunstatt-Didenheim

Par délibérations respectives des 23 et 25 septembre 2014, les Conseils Municipaux de Brunstatt et de Didenheim ont décidé la création d'un corps intercommunal de sapeurs-pompiers.

En effet, l'état actuel des corps de sapeurs-pompiers des deux communes a conduit à proposer un regroupement des deux corps. Ainsi, la mise en commun des moyens opérationnels et la gestion d'un corps de sapeurs-pompiers intercommunal sont apparues nécessaires afin d'assurer dans les meilleures conditions les services en matière de premier secours. Après plusieurs réunions de coordination, Madame Bernadette GROFF, Maire de Brunstatt, et Monsieur Jean-Denis BAUER, Maire de Didenheim, ont souhaité créer un syndicat intercommunal à vocation uni-

que (SIVU) d'incendie et de secours dont l'administration et la gestion relèveront de la compétence du syndicat. Dans ce cadre, un projet de statuts du SIVU a été élaboré et approuvé par les Conseils Municipaux des deux communes. Ces délibérations ont constitué la première étape du processus de création du corps intercommunal des sapeurs-pompiers de Brunstatt-Didenheim.

Dans un second temps, le Préfet du Haut-Rhin a été sollicité afin de faire réaliser les différents arrêtés nécessaires à cette création et plus particulièrement ceux liés à la création du syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers de Brunstatt-Didenheim, à la dissolution des corps de sapeurs-pompiers des deux communes avec date d'effet au 1^{er} janvier 2015 et à la création du corps intercommunal de sapeurs-pompiers à compter de cette même date.

Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Croix du Burn

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Croix du Burn a été créée à Didenheim il y a 15 ans, avec l'objectif d'enseigner le savoir des sapeurs-pompiers aux plus jeunes et de leur inculquer les valeurs présidant à l'esprit des combattants du feu. Cette section permettait alors aux jeunes de moins de 16 ans d'acquérir les connaissances de base d'un sapeur-pompier.

Au départ, la section était ouverte à tous, mais a dû progressivement limiter ses recrutements aux villages voisins en raison d'un trop grand nombre de candidatures. Depuis peu, les centres de Brunstatt et de Didenheim se sont rassemblés, permettant ainsi la création d'une nouvelle section composée de formateurs de Brunstatt et de Didenheim. Il s'agit de la section des jeunes sapeurs-pompiers de la croix du Burn.



L'actuelle section est présidée par l'adjudant Gregory BEYL, sous la responsabilité du chef de centre, le Lieutenant Christophe FISCHER, entouré d'une équipe de sapeurs-pompiers issus pour la plupart des premières formations de jeunes sapeurs-pompiers. Les recrutements sont effectués sur Brunstatt et Didenheim, permettant ainsi, une fois la formation achevée, un recrutement au sein du corps actif des sapeurs-pompiers de Brunstatt-Didenheim.

La promotion 2014-2015 regroupe dix garçons et filles âgés de 12 à 15 ans, résidant à Brunstatt ou Didenheim. C'est pour eux le début de deux ans de formation au cours desquels ils vont acquérir les bases du sapeur-pompier.

Au début de leur cursus, ces jeunes suivent les formations de premiers secours en équipe. Le contenu des cours est celui dispensé aux adultes voulant rejoindre un corps de sapeurs-pompiers. A l'issue de cette formation, ils sont alors présentés au brevet des jeunes sapeurs-pompiers, examen qui se déroule à l'école départementale des sapeurs-pompiers à Colmar et qui leur permet d'intégrer un corps actif avec la majorité des formations initiales acquises, leur faisant ainsi économiser 250 heures de formation.

L'examen comprend notamment une journée de tests physiques, une journée de tests oraux ou encore des QCM.

Bien vivre à Brunstatt

Après la mise en place de l'ensemble des commissions municipales, la majorité s'est mise au travail selon les engagements pris pendant la campagne électorale.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place sans léser les enfants comme les parents d'élèves, et nous pouvons saluer le climat serein dans lequel ce débat s'est déroulé dans notre commune. Afin de faciliter l'épanouissement des enfants comme la vie professionnelle des parents, l'accueil des enfants le mercredi après-midi est assuré, de même que chaque matin avant les cours et chaque soir à l'issue de ces derniers. Ce service a été organisé par la commune avec son partenaire, l'Association pour les Activités Périscolaires dont chacun reconnaît l'efficacité.

Les premiers projets de la mandature se concrétisent, à l'image des travaux de l'avenue d'Altkirch cet été qui poursuivent la dynamique engagée dans le plan pluriannuel de réfection des voiries communales.

Ces travaux permettent à la fois l'embellissement de notre cadre de vie, mais également la mise en sécurité de l'ensemble des usagers : Piétons, pour lesquels les passages ont été matérialisés et mieux signalés, et voitures qui bénéficient de voies séparées par un terre-plein central limitant la vitesse. Certains n'ont pas aperçu la piste cyclable sur l'avenue d'Altkirch et se demandent où elle se trouve. Nous voulons ici les rassurer : les vélos ne sont pas oubliés, mais le plan de développement cyclable précise, dans un souci de mise en sécurité de ces usagers des voiries communales, de décaler cette circulation sur les voies parallèles à l'avenue d'Altkirch sur lesquelles la circulation est plus faible et, en conséquence,

leur sécurité est assurée. Il s'agit de la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny et de la rue Damberg et en parallèle sur la rue Arthur Ashe. Un plan de déplacement doux est d'ailleurs élaboré par nos services en coopération avec m2A qui gère le plan de développement dans ce domaine au niveau de toute l'agglomération. Cette problématique est prise en compte par le groupe majoritaire dans ses décisions, mais cette préoccupation ne doit pas conduire à des actions hors de toute logique : mettre en place une piste cyclable sur ce tronçon de l'avenue d'Altkirch, sans connexion avec les autres voies prévues à cet effet n'aurait eu pour conséquence qu'une mise en danger de ces usagers à la sortie de la zone protégée. Le bon sens doit prévaloir, au-delà des postures politiciennes qu'entretient le groupe minoritaire.

Ce dernier croit également opportun de se targuer d'avoir, par son action, fait abandonner le projet de route de liaison entre la route de Bruebach et l'hôpital. La réalité est bien différente. Ce projet a été étudié par la majorité dans le cadre de ses engagements. Chaque projet doit répondre à notre triple critère d'évaluation : Sagesse financière, transparence et développement durable. Il s'est avéré que ce projet dont les implications étaient très importantes sur le budget communal pouvait avantageusement être remplacé par le projet qui vient d'être présenté aux Conseillers Municipaux suite aux négociations avec nos partenaires que sont la Ville de Mulhouse et le Conseil Général. Nous allons donc entreprendre, en 2015 et 2016, la réalisation d'une voie de jonction entre la rue du Docteur Laennec – Docteur Léon Mangeney et la route reliant l'hôpital à Bruebach, de même que la réfection des rues Laennec et Mangeney depuis la rue de la Patrouille et jusqu'à l'école d'infirmières.

Cette portion de route particulièrement dégradée pourra enfin être refaite, et nous pouvons saluer l'ouverture de nos partenaires sur ce sujet. La création de route vers Bruebach permettra, en lien avec ces travaux, de sécuriser et fluidifier la circulation de tout ce secteur à un coût bien moindre que celui envisagé dans le projet précédent.

Nous pouvons ici nous féliciter du travail de notre premier magistrat qui, lors de nombreuses réunions avec nos partenaires, a permis l'aboutissement de ce projet dans des délais compatibles avec le chantier de l'hôpital dont l'extension doit entrer en service à l'été 2016.

Dans un autre domaine, nous venons de vivre notre deuxième marché de Noël, manifestation organisée conjointement par l'association de la Cour des Arts et par la commune. Deux éditions, et désormais deux succès. Les visiteurs se sont pressés dans ce bâtiment qui a su trouver son rythme de croisière au service de la culture de proximité promue par la municipalité.

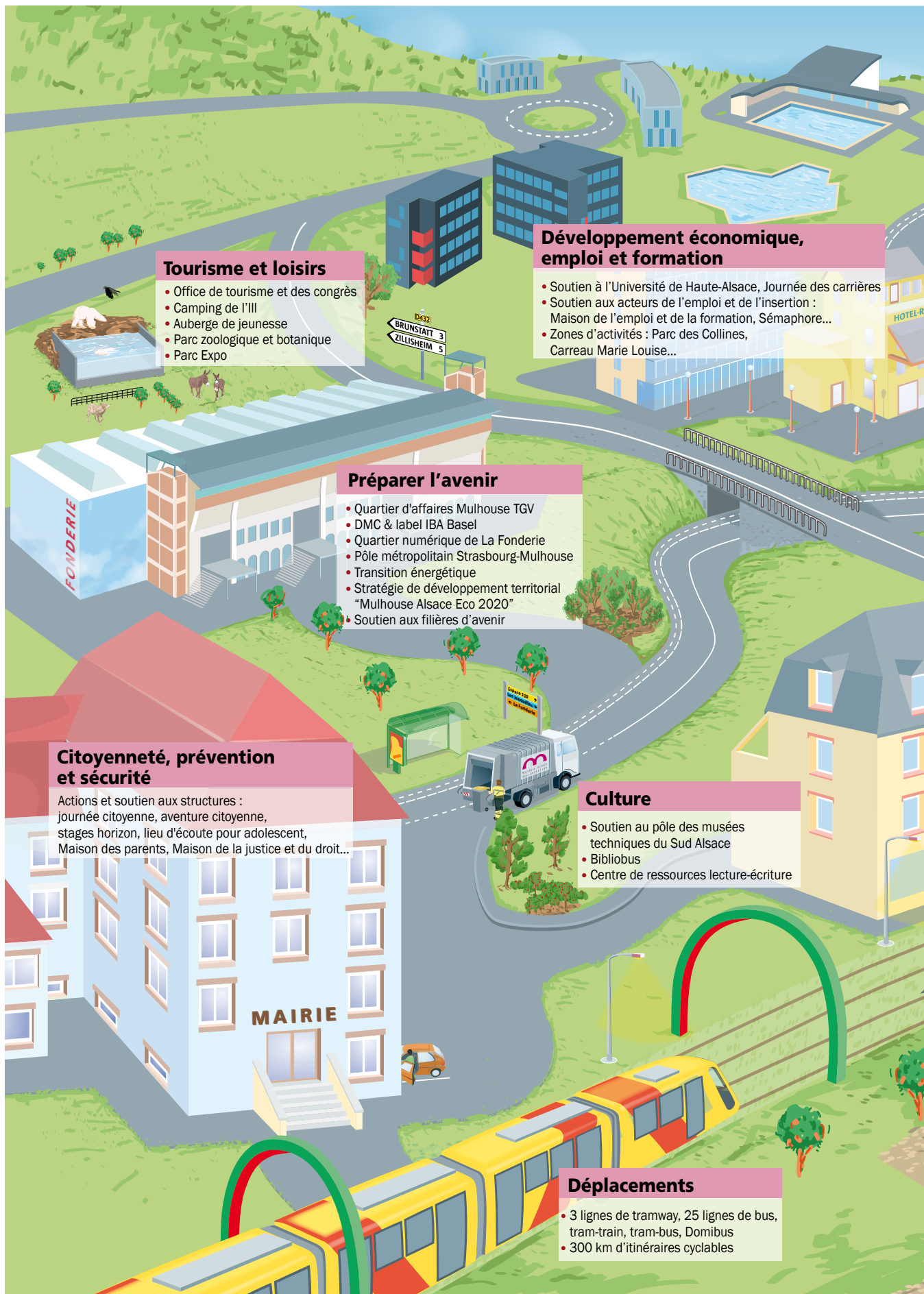
Le groupe majoritaire poursuit son travail au service de la population, dans la transparence requise pour permettre l'adhésion de tous à la démarche municipale. N'hésitez pas à rencontrer les membres de la municipalité qui reçoivent sur rendez-vous nos concitoyens Brunstattois.

Le groupe majoritaire : Mme GROFF, Maire, M. VOGT, Mme SEILLER, M. STEINMETZ, Mme SCHAFFHAUSER, M. BISCH, Mme BOURDERONT, Adjoints, M. VOMAI, Mme OSWALD, MM. PICHON, LAINE, Mmes KLEIN, FUCHS, M. BITONTI, Mmes BERGERON, TROUVE, MESSERLIN, BERNHARD, M. RUETSCH, Mme VERNAGALLO, MM. COUTANT, ZISCH, Mme WIDOLF, MM. SAUTRON, KLEIN, OTT

Brunstatt Nouvelle Réalité

Domage que lors des travaux de l'avenue d'Altkirch l'on n'ait pas pensé aux citoyens amenés à se déplacer en vélo : l'absence de pistes cyclables dans le «village où il fait bon vivre» est regrettable.

Par notre action et nos avertissements auprès des Brunstattois au sujet du projet de contournement mal pensé et inutile, Brunstatt Nouvelle Réalité est heureux de partager cet abandon avec vous. Restons vigilants...



Tourisme et loisirs

- Office de tourisme et des congrès
- Camping de l'III
- Auberge de jeunesse
- Parc zoologique et botanique
- Parc Expo

Développement économique, emploi et formation

- Soutien à l'Université de Haute-Alsace, Journée des carrières
- Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'insertion : Maison de l'emploi et de la formation, Sémaphore...
- Zones d'activités : Parc des Collines, Carreau Marie Louise...

Préparer l'avenir

- Quartier d'affaires Mulhouse TGV
- DMC & label IBA Basel
- Quartier numérique de La Fonderie
- Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse
- Transition énergétique
- Stratégie de développement territorial "Mulhouse Alsace Eco 2020"
- Soutien aux filières d'avenir

Citoyenneté, prévention et sécurité

Actions et soutien aux structures :
 journée citoyenne, aventure citoyenne,
 stages horizon, lieu d'écoute pour adolescent,
 Maison des parents, Maison de la justice et du droit...

Culture

- Soutien au pôle des musées techniques du Sud Alsace
- Bibliobus
- Centre de ressources lecture-écriture

Déplacements

- 3 lignes de tramway, 25 lignes de bus, tram-train, tram-bus, Domibus
- 300 km d'itinéraires cyclables

Équipements sportifs

- 7 piscines, plan d'eau de Reiningue, base de canoë-kayak
- Patinoire olympique
- 3 plaines sportives
- Palais des sports
- Centre d'entraînement de natation et de formation de haut niveau
- Centre sportif régional

Habitat

- Programme local de l'habitat
- Aides aux propriétaires : accompagnement, adaptation à la mobilité réduite, rénovation thermique...
- 150 places pour les gens du voyage réparties sur cinq aires d'accueil

Périscolaire

- Gestion directe de 64 sites périscolaires (et 32 en gestion déléguée aux communes et/ou aux associations) qui accueillent les élèves des écoles maternelles et élémentaires avant l'école, pendant le temps de midi et après la classe

Petite enfance

- 31 multi-accueils et jardins d'enfants pour les enfants de dix semaines à trois ans
- 1 200 assistantes maternelles agréées
- 10 relais assistantes maternelles

Seniors

- Soutien financier aux structures qui facilitent la vie des seniors et leur maintien à domicile : portage de repas, déplacements, aide-ménagères...
- Carte Pass'temps pour les plus de 65 ans

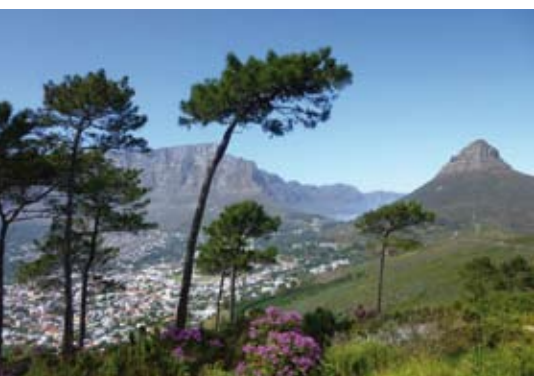
Propreté

- Collecte et recyclage des déchets
- Nettoyage des rues
- Déneigement : veille météo, fourniture sel...

Afrique du sud, pays de contrastes

Les élèves du cours d'anglais de l'association «Prendre et Vivre son Temps» de Brunstatt ont poursuivi leur découverte des pays anglophones en se rendant du 20 au 29 octobre 2014 en Afrique du Sud.

La première impression que l'on éprouve en abordant ce pays est liée à l'immensité et à la diversité des paysages. La ville du Cap compte actuellement 3 700 000 habitants dont près de deux millions de noirs vivent encore dans ce qu'on appelle les townships c'est-à-dire des bidonvilles.



▶ Cape Town entre Table Mountain et Dent du Lion

Sa situation en forme d'amphithéâtre au pied de montagnes relativement élevées et la proximité de deux océans en font un lieu privilégié pour le développement du commerce et l'épanouissement des différentes communautés qui s'y sont installées.

Les citadins du Cap ont à leur disposition deux très beaux parcs aux espèces végétales rares et variées : le Company's Garden, en plein centre-ville et en périphérie du Parc Botanique National.

En quittant la ville du Cap et en s'enfonçant dans les terres, on découvre la richesse agricole de la région. La visite de la petite ville de Stellenbosch témoigne du niveau de vie de ses habitants. Stellenbosch dispose par ailleurs



▶ Le groupe à Cape Town

d'une très importante université dont l'enseignement est assuré en langue afrikaans (assemblage de néerlandais, d'anglais et de quelques expressions de langues autochtones)

L'étape suivante se situe à Franschhoek. Ce territoire a été attribué aux immigrants huguenots ayant fui la France après la révocation par Louis XIV de l'Edit de Nantes. Ils ont construit un magnifique vignoble qui produit aujourd'hui des vins de qualité et assure une large part de la prospérité nationale. La petite ville où ces immigrants étaient cantonnés est devenue une riante bourgade au charme colonial.

C'est par un vol intérieur d'une durée de deux heures de Cape Town à Johannesburg que le groupe entama la seconde partie de son périple.

La visite du monument des Voortrekkers à Pretoria constitua le



▶ Pretoria

prélude à un circuit qui permet aux participants de découvrir l'Afrique profonde avec son exotisme et la richesse de sa faune et de sa flore.



▶ Protéaroyale, fleur emblématique de l'Afrique du Sud

En 1898 fut créé le parc Paul Kruger, dans le nord du pays, long de 350 km et large de 60 km, le parc est aussi vaste que l'état d'Israël. Il permet d'assurer aux animaux sauvages un milieu naturel et préservé, dans lequel l'homme n'interviendrait ni pour les nourrir ni pour les soigner. La seule tolérance consentie à l'espèce humaine consiste à l'autoriser à regarder vivre les animaux, en veillant toutefois à les troubler le moins possible.

C'est donc de bon matin que le groupe embarqua à bord de véhicules quatre/quatre, ouverts à tous vents, pour s'enfoncer dans la savane. La surprise fut immédiate : un immense rhinocéros blanc faisait

office de comité d'accueil. Vinrent ensuite les espèces que les chasseurs d'image attendent avec impatience : les lions, les girafes, les éléphants, les buffles et le léopard ; bref ce qu'il est communément admis d'appeler les big five. Le temps fort de la plongée dans ce qui reste de l'Afrique sauvage se situa au moment de la rencontre avec un rhinocéros blanc qui s'apprêtait à traverser le chemin qu'empruntent les véhicules des visiteurs ; à la vue de l'animal, le conducteur marqua un arrêt pour laisser passer la bête.



Celle-ci estimant que sa route était entravée par cette engeance à quatre roues, recula, secoua sa tête et gratta le sol de ses pattes. La charge paraissait imminente. L'animal se calma toutefois et poursuivit sa route ; il manifesta cependant sa contrariété en se délestant en plein milieu du chemin des restes de ses repas végétariens ; c'était sa manière d'exprimer ce qu'il pensait des intrus.



► Notre guide avec les femmes ndebele

Le soir venu, un dîner était prévu en pleine savane, à l'intérieur du parc.

Autre curiosité de la région, le canyon de la Blyde River, profond de 600 à 800 mètres qui débouche sur les Marmites de Géants, énormes cavités circulaires creusées dans les rochers par les eaux tumultueuses de la rivière.

En se rendant en Afrique du sud une visite de ce qui fait la richesse économique et financière du pays s'impose, à savoir celle d'une mine de diamant. L'occasion de se rendre dans une filiale du groupe De Beers, à la mine Cullinan. Le cheminement à travers les installations de surface a permis de se rendre compte du processus d'extraction de cette précieuse pierre de la masse de terre qu'il convient de charrier.

Le périple sud-africain s'achevait par un passage dans Pretoria, capitale de la république d'Afrique du Sud et siège de la présidence de la république et des ministères.

En contrebas du palais présidentiel, a été érigé une immense statue à la gloire de Nelson Mandela, le premier président noir de la république. Leader durant de nombreuses années de la lutte contre l'apartheid, il a réussi avec beaucoup de sagesse, en arrivant au pouvoir, à éviter les actes de représailles envers la population blanche ce qui aurait inévita-

blement conduit à la désagrégation du pays. Il est ainsi devenu par son charisme le véritable ciment de la nation.

Après Pretoria, le groupe prit la direction de Johannesburg qui constitue le véritable poumon économique de l'Afrique du Sud.



► La statue de Mandela devant le Palais Présidentiel à Prétoria

Après un passage dans le quartier résidentiel aux nombreuses villas de luxe, ce fut la plongée dans Soweto, le plus grand et le plus connu des townships d'Afrique du Sud. 4 millions d'habitants y sont entassés dans une misère extrême. Bien que le gouvernement actuel ait remplacé de nombreux bidonvilles par des maisonnettes en dur, il reste toujours de vastes étendues d'abris faits de planches et de tôles où croupit toujours une population noire désœuvrée et misérable.

Souhaitons que l'héritage et le charisme de Mandela suffiront à faire garder espoir à ces millions de gens qui attendent un toit et du travail.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Dimanche 18 janvier - 17h

Concert des Professeurs de l'Ecole
Musique Centre de Brunstatt
Espace Saint Georges



Dimanche 25 janvier

Challenge Messerlin avec le FCB
Salle Municipale des Sports



Dimanche 1^{er} février

Challenge Beinert avec le FCB
Salle Municipale des Sports



Dimanche 8 février

Challenge Halm avec le FCB
Salle Municipale des Sports

**Samedi 14 février
Dimanche 15 février
toute la journée**

Concert des Jeunes Archers, Archers
St-Geoges
Salle Municipale des Sports

Dimanche 15 février - 17h

Concert «Les Clarinettes de
Mulhouse»
A l'église Saint-Georges

**Vendredi 20 février
16h30 à 19h**

Don du sang
Espace St Georges



Samedi 28 février - 20h

Théâtre français – Association
Prendre et Vivre son Temps
Espace St Georges

Dimanche 8 mars

Tournoi de Volley par le Cercle
Sportif Saint-Georges
Salle Municipale des Sports

Dimanche 15 mars

Championnat de Speed Ball avec
l'EPMM
Salle Municipale des Sports

Dimanche 22 et 29 mars

Elections Départementales

Samedi 28 mars - 20h

Concert de Gala avec l'Orchestre
d'Harmonie de Brunstatt
Salle Municipale des Sports



Dimanche 29 mars

Pêche à la «Truite»
A l'étang du Bitz par l'AAPPMA



JANVIER

MARS